

**Prévisionnel 2017 – SO Coopération**  
**Document non-contractuel**  
AG -17 février 2017

« SO Coopération » est le réseau régional multi-acteurs d'échanges, d'appui et de concertation pour les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales en Région Nouvelle-Aquitaine. En lien avec les spécificités qui fondent l'identité commune aux Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) en France, SO Coopération se caractérise notamment autour des trois éléments suivants :

- L'action est ancrée sur l'ensemble du territoire régional dans une logique de proximité
- Les objectifs sont d'améliorer la qualité des actions de coopération internationale et de solidarité, et de contribuer à l'ouverture internationale des habitants de leur territoire ;
- Il anime un réseau multi-acteurs (associations, collectivités territoriales, universités et établissements d'enseignement, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, etc.) dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité.

Cela se concrétise par la mise en œuvre de cinq activités principales :

- Identification des acteurs : constitution de bases de données ;
- Information : veille informative, production et diffusion d'information ;
- Appui aux porteurs de projet : formation, conseil et appui méthodologique ;
- Animation des échanges et de la concertation entre les acteurs : capitalisation d'expériences, mutualisation, organisation de rencontres, création de synergies ;
- Mobilisation de la jeunesse pour l'engagement citoyen et volontaire à l'international.

### **Objectifs au regard du contexte**

2016 a été marquée par la mise en place de la réforme territoriale pour les trois ex-Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin qui ont fusionné pour devenir la Région Nouvelle-Aquitaine. Cap Coopération à Bordeaux et RESODI à Poitiers ont porté la dynamique multi-acteurs à l'échelle de la nouvelle région et travaillé à l'émergence d'un réseau unique conforme à la reconfiguration du territoire. En 2017, le nouveau RRMA, SO Coopération, est en conformité juridique pour assurer la suite des missions des réseaux susmentionnés et élargir cette dynamique à d'autres acteurs, dans le respect des particularismes territoriaux de la région Nouvelle-Aquitaine.

- **L'objectif général pour 2017 est de consolider la logique de réseau entre acteurs de la coopération et de la solidarité internationales dans le périmètre géographique de la nouvelle région.**

## **Contenu des actions subventionnées**

C'est dans ce contexte général que s'insère le « Programme d'actions 2017 », constitué par les activités suivantes :

### **1/ Développement du dispositif de veille et de circulation de l'information**

2017 représente une année importante sur le plan de l'information ; il faut poursuivre les missions d'information des acteurs et du grand public sur le contexte international mais aussi sur le contexte régional avec les changements dans les politiques de coopération induits par la réforme.

L'objectif est de **favoriser l'interconnaissance des acteurs sur la nouveau périmètre régional** en développant une nouvelle stratégie de communication et de mutualisation des outils de veille et de communication.

#### **Développer des outils de veille :**

- Faire le recensement des acteurs de la coopération internationale dans la nouvelle région ; refonte des outils de veille et d'archivage (BDD notamment).
- Développer la veille sur les orientations stratégiques et les dispositifs institutionnels des collectivités, de l'Etat et de l'Europe en matière de coopération internationale.

#### **Diffuser et valoriser les dynamiques régionales :**

- Mettre en place un plan de communication et de diffusion des informations dans la nouvelle région en développant de nouveaux outils (site web, lettre d'information, réseaux sociaux etc) contribuant également au rayonnement de la nouvelle région par la valorisation des actions menées par les acteurs du réseau.
- Mettre en place des temps de communication spécifique (mobilité, appel à projets etc)

#### **Renforcer les logiques d'interface institutionnelle et multi-acteurs :**

- Continuer la fonction d'interface entre le MAEDI, le CRNA et les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationales, en relayant des orientations et thématiques prioritaires soutenues par le MAEDI et le CRNA, et en informant régulièrement le MAEDI et le CRNA sur les dynamiques régionales et les projets innovants.
- Aider à la mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée et sensibilisation à la télé-déclaration annuelle de l'Aide Publique au Développement des collectivités territoriales.
- Contribuer à l'inclusion des acteurs du réseau dans les programmes de recherche, et à la valorisation des résultats sur le plan académique et professionnel, tant au niveau régional qu'international.

### **2/ Formation et accompagnement les acteurs territoriaux dans une démarche « projet qualité »**

Les activités 2017 concernant le dispositif d'accompagnement de Cap Coopération tiennent compte du contexte précédemment décrit mais également des enseignements acquis lors des exercices précédents dont notamment l'élargissement thématique et géographique (sur l'ensemble de la région) des formations en 2016. Ainsi, le dispositif d'accompagnement s'attachera à développer les points énumérés ci-après :

### **Diversifier l'offre de formation et son public :**

- En développant nos partenariats avec des structures ayant une expertise thématique afin de proposer davantage de formations thématiques (Eau, partenariat, genre, redevabilité, interculturalité etc.).
- En diversifiant les familles d'acteurs bénéficiant du dispositif d'accompagnement par l'organisation de temps répondant spécifiquement aux attentes des collèges (notamment collectivités territoriales et entreprises) de SO Coopération.

### **Articuler le dispositif d'accompagnement en cohérence avec les dynamiques actuelles :**

- En renforçant nos liens avec les acteurs de nouvelle région afin de construire ensemble une offre de formation cohérente au regard des spécificités territoriales et en appuyant les collectivités territoriales dans leurs politiques d'actions extérieures (appel à projets etc).
- En favorisant les synergies entre acteurs « classiques » de l'environnement et de la solidarité pour contribuer à « décloisonner » les pratiques et systèmes de pensées, conformément aux orientations des ODD. Le contenu pédagogique des modules de formations sera modifié en conséquence.

### **Renforcer la qualité du dispositif d'accompagnement :**

- En accompagnant les acteurs au-delà de la phase de programmation de projet, contribuant ainsi à les inscrire au sein d'une trajectoire de professionnalisation continue.
- En renforçant les espaces d'échanges et de dialogue pluri-acteurs permettant à ceux-ci de bénéficier de temps de réflexions et de distanciation envers leurs pratiques, cela au service d'un renforcement qualitatif des projets qu'ils mènent et d'une meilleure synergie opérationnelle (ex : développement des groupes pays) ;
- En s'assurant, dans les processus d'accompagnement des acteurs, de toujours veiller à renforcer la qualité des projets et pas seulement la capacité de ceux qui les portent à capter des fonds.

### **3/ Renforcement de la mise en réseau des acteurs, de manière large et inclusive (acteurs privés, européens, coopération Nord-Nord, transfrontalier etc) et favoriser la mutualisation des projets**

Si la région change, l'intégration de cette reconfiguration dans la dynamique entre les acteurs mettra probablement du temps. Il s'agit de développer une logique de réseau à dimension de la Nouvelle-Aquitaine qui soit inscrites dans les pratiques des acteurs.

### **Développer une logique de réseau au sein de la Nouvelle-Aquitaine :**

- Marquer la dynamique réseau régional par la mise en place d'un événement phare tel que la journée multi-acteurs dans le format « nouvelle région »,
- Repenser les formes de mobilisation des acteurs sur les nouveaux territoires selon le principe de proximité, de subsidiarité et de non concurrence avec les acteurs existants,
- S'articuler avec les autres réseaux régionaux et nationaux (CUF, AFCCRE, PS-Eau, CFSI...) et européens (Concord, Plateforma...), pour saisir les enjeux et développer des activités vers/depuis la nouvelle région. *Exemple* : développement des liens entre « groupe pays » portés par Cap Coopération et ceux portés par CUF ; accueil des « Jeudi du pS-Eau » ; etc

- Participer à l'animation d'un « Institut des Afriques » en Aquitaine dont SO Coopération assure le secrétariat.
- Poursuite des objectifs fixés par le MAEDI dans le triennal :
- Mutualisation des acteurs dans le cadre du montage et du suivi des actions de coopération,
- Mise en réseau des acteurs et mutualisation des initiatives dans le cadre de situations de crise,
- Mutualisation de l'information en direction des acteurs impliqués dans la coopération décentralisée.

#### **Développer les activités en direction du secteur privé :**

Les activités menées en direction des acteurs économiques restent un des défis majeurs à relever au cours de la période. L'implication de ces acteurs dans la dynamique de réseau doit continuer à progresser et pour ce faire SO Coopération cherchera à développer des activités dédiées et surtout des « services » qui peuvent répondre à la demande de ce secteur.

- Développer et conclure des partenariats avec les têtes de réseau de ce secteur comme la CCI, la CRESS et d'autres acteurs (Aquitaine Export etc),
- Développer les liens avec les réseaux de la « diplomatie économique »,
- Développer des accompagnements spécifiques auprès des collectivités impliquées dans la coopération économique,
- Développer les missions d'interface entre acteurs institutionnels et entreprises,
- Développer une offre de service spécifique aux entreprises.

#### **Appuyer les projets de recherche-action en phase avec les enjeux sociaux et sociétaux :**

La recherche-action représente, considérant la proximité de Cap Coopération avec le milieu universitaire, un axe de travail important. L'implication de Cap Coopération dans des programmes de recherche (DeMeTer) et de coopération internationale (CFSI-PCPA) permet à l'équipe d'être en phase avec les pratiques et les débats de son environnement professionnel. Sans être porteur de ces programmes, Cap Coopération vient en appui à travers plusieurs activités :

- Participer au projet de recherche « DeMeTer » et « FAPPA » porté par le LAM, notamment dans les phases de diffusion des résultats de la recherche au grand public,
- Développer des conférences grand-public en lien avec le LAM.

#### **4/ Développer l'éducation au développement et à la solidarité internationale et promouvoir l'engagement citoyen et volontaire**

SO Coopération développe des actions d'éducation au développement (EAD) conformément aux objectifs fixés par le MAEDI et bénéficie d'une subvention FONJEP-AFD à hauteur de 7500 €/an sur 2015-2017. La définition de l'EAD ou de l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité International (ECSI) suivit par les réseaux régionaux multi-acteurs est abordée de façon systémique, c'est-à-dire dans une logique d'interface multi-acteurs à équidistance des

jeux d'intérêt divers qui affectent la question du développement, et non par des choix « pré - déterminés » par une grille de lecture universelle. L'implication dans des événements nationaux tels que la Semaine Solidarité Internationale ou Aliment'erre (SSI) sera étudiée avec les acteurs nationaux et régionaux impliqués dans ce champ d'action.

**Accompagner les dynamiques d'EAD dans une approche territoriale des enjeux :**

- Intégrer de manière transversale de l'éducation au développement : groupe pays, formations etc,
- Accompagner méthodologiquement les porteurs de projets, notamment autour de l'appel à projet EAD du Conseil régional,
- Promotion des actions d'éducation au développement auprès des acteurs néo-aquitains.

Depuis juillet 2015, Cap Coopération est porteur de la plateforme SO Mobilités financée par le FEJ (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse) dans le cadre d'un plan d'action Etat/Région sur la question de la mobilité des jeunes. Cette plateforme est financée à hauteur de 180 000 € par l'Etat, sur deux ans (fin de l'expérimentation juillet 2017). En tant que porteur, Cap Coopération consacre désormais exclusivement ses activités concernant « l'engagement et la mobilité » à l'animation de la plateforme et de ses 19 partenaires, ce qui implique :

**Coordination du projet SO Mobilité et appui au COmité Régional de la Mobilité :**

- La coordination des porteurs d'axe de la plateforme jusqu'à la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2017,
- L'animation des réunions générales et des commissions,
- La représentation auprès du FEJ et du CoReMob,
- La rédaction des documents administratifs (budget, notes de positionnement etc),
- La recherche de co-financement.

**5/ Développer les pratiques de capitalisation et d'évaluation**

- Capitaliser sur les travaux de recherche-action en collaboration avec Les Afriques dans le Monde, Migrinter et d'autres laboratoires (études, articles etc)
- Capitaliser sur des thématiques précises (ex : travail avec les entreprises) via les groupes de travail des RRMA
- Dossier de capitalisation interne mise à jour annuellement sur chaque activité
- Capitaliser sur les expériences au sein des groupes pays
- Participer aux travaux de réflexion et de production autour de la capitalisation avec le F3E et le CFSI, à partir de l'expérience du programme Joursour
- Créer des activités d'auto-évaluation
- Traitement et analyse présenté dans le rapport d'activités annuel.
- Etude et analyse des missions de SO Coopération pour réorientation ou adaptation des activités dans le cadre restreint des missions fondamentales de SO Coopération
- Etablir un compte-rendu technique et financier annuellement
- Promouvoir les démarches d'évaluation et créer des outils de mesures d'impact

## **6/ Etre visible et rendre visible l'action internationale des autorités locales**

- Redéfinir le plan de communication globale en respectant les sous-ensembles régionaux (principe de subsidiarité)
- Travailler à l'identification des acteurs de la nouvelle région (base de données et outils de mailing adéquats)
- Définir un cahier des charges pour les outils de communication (site, newsletter...)
- Créer un nouveau site internet
- Produire une brochure sur le nouveau RRMA créé
- Organiser la mise en valeur des documents de communication des membres du réseau (brochures...)
- Mener une activité de veille sur les actualités de la coopération et de la solidarité internationale
- Diffuser un bulletin d'information mensuel, diffusion d'informations supplémentaires sur les réseaux sociaux
- Publier les études réalisées par d'autres réseaux ou acteurs régionaux, nationaux ou européens
- Mettre en place un agenda interactif en ligne